



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 30 mars 2021]

Date de la convocation

24 mars 2021

Date d'affichage

31 mars 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 32

Procurations : 0

Votants : 32

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Jean-Marc AGUERRE, Alice GAUTREAU, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés :

Absents :

N° 025/ 2021

Secrétaire de séance : Dominique Hirissou

OBJET DE DELIBERATION : Affectation des résultats 2020 – budget location locaux

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats 2020 du Budget Location Locaux

Section d'investissement

Résultat reporté	-1 388 626,66
Résultat de l'exercice	-78 252,69
Résultat cumulé	-1 466 879,35
Restes à réaliser (dépenses)	14 360,10
Restes à réaliser (recettes)	0,00
Besoin de financement	1 481 239,45

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice	193 668,32
------------------------	------------

Il est proposé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'affecter les résultats 2020 de la manière suivante :

Déficit d'investissement reporté :	1 466 879,35
Compte 001 (Dépenses invest BP 2021)	
Couverture du besoin de financement	193 668,32
Compte 1068 (Recettes invest BP 2021)	

VOTE : UNE ABSTENTION

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'affectation des résultats 2020 tels que présentés ci-dessus,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 31 mars 2021